



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 27 mai 2024
à 13 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1^{er} juillet 2024 et désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.
- 1248891010

30 – Administration et finances

ÉVÈNEMENT

- 30.01** Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 30 mai 2024 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.
- 1248420019
- 30.02** Autoriser la tenue de Fêtes du voisinage sur les rues Renée et Sénécal et la fermeture des tronçons de rue nécessaires à la tenue des festivités le 1^{er} juin 2024.
- 1245247001

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions du public
- 70.02** Levée de la séance



Dossier # : 1248891010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1er juillet 2024 et désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

De demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1er juillet 202 avec le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;
De considérer que le 26 mars dernier, Patrimoine canadien a confirmé le versement d'une subvention de 4 775 \$;

De considérer que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE) crée des obligations pour les municipalités du Québec lorsqu'elles veulent signer ce type d'ententes;

De désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, ou son délégué, à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir;

D'approuver l'accord de subvention à intervenir, le cas échéant, avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1^{er} juillet 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-05-24 09:37

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248891010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1er juillet 2024 et désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

En réponse à notre demande de financement déposée en novembre 2023, le ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles nous a informés de l'approbation d'un financement de 4 000 \$ dans le cadre du programme Le Canada en fête. En vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* , le conseil d'arrondissement doit demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord avec le gouvernement du Canada. Il doit ensuite approuver l'accord de subvention à intervenir, le cas échéant, avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1^{er} juillet 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 23 20 02429 (1238891010) adoptée le 21 juin 2023 : De demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure ledit accord avec le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Résolution CA19 20 0219 (1187551019) adoptée le 6 mai 2019 : De demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure ledit accord avec le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Résolution CA18 20 0502 (1187551019) adoptée le 5 novembre 2018 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2019

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a déposé une demande de financement auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de la fête du Canada 2024. Afin de procéder, il faut obtenir l'autorisation du gouvernement provincial.

Il est également nécessaire de désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

JUSTIFICATION

Programmation de la fête du Canada à LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement injecte approximativement 14 000 \$ dans la fête et reçoit un financement de l'ordre de 4 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Planification stratégique de LaSalle 2023-2030

Orientation 3 - Une communauté solidaire, équitable et inclusive

3.2. Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance

3.4 Valoriser la participation citoyenne

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Toutes les activités offertes pour la fête du Canada sont soutenues par la Division des communications de l'arrondissement et font l'objet d'un plan de communication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lyne LAMBERT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
loisirs et dév. social



Dossier # : 1248420019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 30 mai 2024 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

D'autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 30 mai 2024 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES; et
D'autoriser la fermeture de la 36e Avenue ainsi qu'une portion de la rue George, entre la 36e Avenue et la 41e Avenue entre 8 h et 13 h sous la supervision du SPVM.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-05-24 10:08

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1248420019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 30 mai 2024 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du mois du sport et de l'activité physique, l'école Notre-Dames-des-Rapides organise une activité pour faire bouger toute l'école en même temps. Il s'agit d'une première édition. L'activité RAPIDOMÈTRES aura lieu le jeudi 30 mai entre 10 h et 12 h. Une boucle de 1 km sera aménagée dans le quartier et les enfants pourront la marcher, la jogger ou la courir. Leur défi : atteindre 1 000 km en deux heures. L'école demande l'autorisation de fermer la 36^e avenue ainsi qu'une partie de la rue George.

Cet événement rassembleur vise à créer de saines habitudes de vie chez les étudiants de l'école. Une trentaine d'enseignants, parents, bénévoles et autres membres de la communauté participeront à l'organisation et assureront le bon déroulement de l'événement. Pour l'occasion, une autorisation de tenir la course est demandée à l'arrondissement de LaSalle ainsi qu'un soutien technique et logistique pour permettre aux participants de courir à l'intérieur d'un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dans le cadre de la réalisation de l'événement, l'école Notre-Dame-des-Rapides sollicite l'arrondissement pour le soutien technique et logistique suivant :

- Prêt de 12 barrières de foule pour la fermeture du quadrilatère (voir le plan de la course dans les pièces jointes);
- Installation d'affiches le 29 mai le long du parcours indiquant l'interdiction de stationner dans les rues réservées au parcours;
- Balais de rue avant l'événement autour du parcours.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité des participants et des automobilistes qui circulent dans les environs puisque les rues seront temporairement fermées à la circulation.

Les organisateurs s'engagent à distribuer un avis aux résidents pour la fermeture des rues autour de l'école Notre-Dame-des-Rapides située au 8585 Rue George, LaSalle. (36^e Avenue

et une portion de la rue George, entre la 36e Avenue et la 41e Avenue).

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage les saines habitudes de vie chez les jeunes et souhaite faciliter l'accès aux sports en favorisant la pratique dans un environnement sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 750 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En collaboration avec le SPVM, fermeture des rues autour de l'école (George et 35e, George et 36e et George et 41e avenue) de 8 h à 13 h.

Le comité organisateur de l'école s'engage à distribuer un avis aux résidents qui sera distribué au moins 10 jours avant l'événement (20 mai).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents des rues visées par la fermeture sera envoyé par l'école.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1245247001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue de Fêtes du voisinage sur les rues Renée et Sénécal et la fermeture des tronçons de rue nécessaires à la tenue des festivités le 1er juin 2024.

D'autoriser la tenue de Fêtes du voisinage sur les rues Renée et Sénécal et la fermeture des tronçons de rue suivants le 1er juin 2024 :

- rue Renée entre l'intersection de la rue Robidoux et l'intersection de la rue John-Campbell; et

- rue Sénécal entre l'intersection de la rue Ouimet et l'intersection de la rue Churchill.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-05-24 09:32

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245247001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue de Fêtes du voisinage sur les rues Renée et Sénécal et la fermeture des tronçons de rue nécessaires à la tenue des festivités le 1er juin 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a reçu deux demandes d'autorisation de fêtes de voisinage pour le 1er juin 2024 sur les rues suivantes :

La rue Renée : La DCSLDS a reçu une demande de la part de madame Annie Loubert-Arseneau, représentante du groupe de citoyens de la rue Renée, pour obtenir l'autorisation de tenir une fête de voisins et permettre la fermeture de la rue Renée entre l'intersection de la rue Robidoux et l'intersection de la rue John-Campbell pour la tenue de l'événement le 1er juin 2024. L'arrondissement est en attente d'une preuve d'appui de la majorité (plus de 75%) des citoyens du tronçon de rue concernée accordant la tenue de l'événement et la fermeture de la rue.

La rue Sénécal : La DCSLDS a reçu une demande de la part de madame Valérie Chartrand, représentante du groupe de citoyens de la rue Sénécal, pour obtenir l'autorisation de tenir une fête de voisins et permettre la fermeture de la rue Sénécal entre l'intersection de la rue Ouimet et l'intersection de la rue Churchill pour la tenue de l'événement le 1er juin 2024. La majorité (plus de 75%) des citoyens de la rue concernée ont donné leur accord à la tenue de l'événement et à la fermeture de la rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0331 (1235247001) - 5 septembre 2024 : D'entériner l'autorisation d'organiser une fête des voisins sur la rue Kless ainsi que la fermeture de la rue le 19 août 2023.

DESCRIPTION

La Fête du voisinage (anciennement la Fête des voisins) est un événement annuel pan québécois qui encourage les citoyennes et les citoyens à initier des activités festives ayant pour but de rassembler et de rencontrer leurs voisinage (référence : Site internet d'Espace Muni www.espacemuni.org).

Se tenant cette année le 1er juin, l'Arrondissement LaSalle soutien à nouveau cette mobilisation sociale en épaulant les regroupements de citoyens désirant offrir à leurs participants des activités familiales dans le cadre de cet événement. À cet effet, l'équipe des travaux publics livrera les barricades nécessaires à la fermeture des rues concernées.

JUSTIFICATION

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'Arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.4 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La rue Renée : La rue Renée sera fermée temporairement à la circulation entre l'intersection de la rue Robidoux et l'intersection de la rue John-Campbell. Il n'y a aucun circuit d'autobus de la STM et aucune entrave n'est prévue à cette date sur le territoire concerné.

La rue Sénécal : La rue Sénécal sera fermée temporairement à la circulation entre l'intersection de la rue Ouimet et l'intersection de la rue Churchill. Il n'y a aucun circuit d'autobus de la STM et aucune entrave n'est prévue à cette date sur le territoire concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stefanny ROYER
Agent de projets en événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-05-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture